



Centre National de Gestion

**CONCOURS OUVERTS LES 04, 05, 06 ET 07 JUIN 2019 POUR L'ADMISSION  
AU CYCLE DE FORMATION DES ELEVES DIRECTEURS D'HÔPITAL**

**CONCOURS EXTERNE – INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS**

**VENDREDI 07 JUIN 2019**

**4<sup>ème</sup> Épreuve écrite d'admissibilité**

***Durée : 4 heures – Coefficient : 3***

**GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES**

**SUJET : pages 1 à 5**

**La SARL SECUSPITAL est une startup appartenant à deux inventeurs franco-suédois : elle produit un mini-appareil révolutionnaire de détection à rayons et ondes, pour prévenir les intrusions illicites dans les Hôpitaux publics (l'appareil servant également de détection d'incendies ou tout autre gaz toxique). Le système met en fonctionnement d'autres systèmes automatiques prévenant l'extension du problème (fermetures de portes sas, alerte des services intérieurs et extérieurs), en alertant immédiatement par wifi les autorités compétentes au niveau de risque identifié. La programmation informatique est inviolable et a reçu un prix technologique aux Etats-Unis, démontrant son caractère novateur.**

### **Commercialisation**

La totalité de la production est vendue, départ usine, à une entreprise spécialisée dans la production de systèmes complexes qui incorpore l'appareil dans certaines des configurations, en fonction de la demande client. Aucun réseau commercial n'étant nécessaire car il s'agit pour le moment d'une commande publique, les charges de distribution sont donc nulles.

Le calendrier prévisionnel des ventes, pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année N, est le suivant (nombre d'appareils) :

Mai (a)	Juin (a)	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
250	250	500	200	700	800	700	700

(a) Pour mémoire.

Le prix de vente en vigueur depuis avril N est de 212 € HT l'unité et les factures sont payables soixante jours après la livraison. Un relèvement de tarif est prévu à compter du 1<sup>er</sup> novembre qui porterait le prix de vente à 224,80 € HT.

### **Fabrication**

Les appareils sont assemblés à partir de deux composants achetés en France et de trois composants achetés en Suède. La main-d'œuvre comprend 15 techniciens spécialisés débutants. Le temps de main-d'œuvre nécessité par la fabrication d'un appareil est de 5 heures. La production annuelle est de 4 950 produits (11 mois à 450 par mois).

## Composants pour un appareil

Origine française : 2 composants payés 14 € HT pièce. Délai de paiement aux fournisseurs : 60 jours. Nouveau prix à compter du 1er novembre : 14,80 € HT pièce. Ces composants sont livrés à SECUSPITAL au rythme de 900 pièces par mois sauf en août (fermeture annuelle).

Origine suédoise : 3 composants payés 100 Kr HT pièce. Paiement comptant imposés par les fournisseurs locaux. Ces composants sont achetés par SECUSPITAL à raison de 1 350 pièces par mois sauf en août. Hypothèse d'évolution du cours de la couronne suédoise (Kr) au cours du semestre :

Juin (a)	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
0,130 €	0,138 €	0,141 €	0,142 €	0,142 €	0,146 €	0,146 €

(a) Pour mémoire.

## Main-d'œuvre

Elle se compose de 15 techniciens payés en moyenne 1 335 € par mois pour 151 heures 2/3 (soit 35 heures par semaine) et 13,20 € par heure supplémentaire. Il est prévu de porter le salaire mensuel moyen à 1 415 € et la rémunération des heures supplémentaires à 14 €, à compter du 1er octobre N. L'horaire effectif est dérogatoire : il est de 169 heures par mois (39 heures par semaine), dont 17 heures 1/3 supplémentaires qui se réduisent en réalité à 150 heures utiles par technicien compte tenu des absences, maladies et jours fériés.

Les congés durent cinq semaines et empiètent sur les premiers jours de septembre ce qui réduirait l'activité de septembre à 125 heures utiles par technicien en maintenant l'horaire de 39 heures hebdomadaires. Le complément est réalisé en augmentant le volume des heures supplémentaires de septembre (42 h 1/3 au lieu de 17 h 1/3). Le taux des charges patronales sur salaires est de 60 %.

Les salaires légaux de la période de congés payés sont basés sur le salaire total de la période précédente, (y compris les heures supplémentaires et les primes).

Il y a lieu de tenir compte du coût des congés dans le coût horaire : Coût horaire = (salaire + heures supplémentaires) x 52/47 x 1,60 x 1/150

Le paiement des cotisations s'effectue trimestriellement, 15 jours après la fin de chaque trimestre. Les retenues opérées sur les salaires bruts seront négligées dans les calculs.

## Investissement

L'un des matériels, totalement amorti en comptabilité depuis deux ans (non compté dans la valeur brute figurant au bilan), devra être retiré du service le 1er octobre N. Sa

valeur d'origine était de 60 000 €. Pour le remplacer, il est prévu d'acquérir, à la même date, un nouveau matériel au prix de 224 000 € HT, amortissable en 7 ans, payable au comptant. La banque ne financerait que 60 % de ce prix par un prêt sur 7 ans, au taux de 8 %, remboursable en sept fractions égales à la date anniversaire (le taux étant plus élevé que la normale, car il tient compte des conditions d'emprunts spécifiques, du risque de non-paiement, et du fait qu'il faudra d'autres commandes pour équilibrer les comptes de l'entreprise sur un long terme). Les intérêts seraient payables annuellement à cette date. La trésorerie de SECUSPITAL devrait financer le complément.

### **Financement**

Un emprunt a été contracté le 1er janvier N-2 pour un montant de 392 000 €. Il porte intérêt au taux de 8,5 % et il est remboursable en sept fractions égales de 56 000 €. Les intérêts et les remboursements sont versés annuellement à fin décembre.

La banque de SECUSPITAL lui consent un plafond de découvert de 120 000 €. Les agios sont comptés au taux de 0,9 % par mois appliqués au montant du découvert de fin de mois. Ces charges sont débitées chaque mois où la trésorerie est négative.

### **Divers**

- Concepteur du programme, le gérant (français) reçoit une rémunération de 2 800 € par mois, comme inscrit dans le contrat avec les banques : il doit gérer le personnel et la fabrication. Sa femme (suédoise) est ingénieur système, gère la partie administrative : en tant que secrétaire perçoit un salaire de 1 240 € par mois (ils sont tous deux propriétaires de 100 % du capital social). Ils comptent revendre leur société dans cinq ans. En dehors de la société, ils sont chercheurs théoriciens dans des instituts de très forte renommée, et cumulent donc deux activités distinctes.

Les rémunérations précitées seront portées, le 1er octobre N, respectivement à 2 968 € et 1 357 €. Le taux des charges patronales est le même que pour les techniciens. Le loyer a été révisé le 1er mai N et s'élève à 3 200 € par mois dont les 3/4 sont imputables au coût de production.

- L'électricité et l'entretien coûtent 2 400 € HT par mois, somme qui sera portée à 2 544 € HT à compter du 1er novembre N. Le crédit-bail du véhicule de la Direction coûte 600 € HT par mois. Les autres services extérieurs s'élèvent à 2 200 € HT par mois et 2 360 € HT à compter du 1er novembre N. Ils ne sont pas imputables au coût de production.

- Toutes les sommes énumérées dans les « Divers » sont payables au comptant chaque mois.

- Le taux de la TVA, applicable aux montants spécifiés HT, est de 20 %.

Le bilan de SECUSPITAL, au 30 juin N, est donné en annexe.

## Travail à faire

1. Vérifier l'évaluation du stock de produits finis au 30 juin N (arrondir les calculs centime d'euros).
2. Établir, pour le deuxième semestre N :
  - 2.1. Le budget des recettes sur ventes ;
  - 2.2. Le budget des dépenses sur achats ;
  - 2.3. Le budget des charges de personnel ;
  - 2.4. Le budget des stocks ;
  - 2.5. Le budget de la TVA ;
  - 2.6. Le budget des recettes ;
  - 2.7. Le budget des dépenses ;
  - 2.8. Le budget de trésorerie ; commenter ;
  - 2.9. Que pensez-vous de la situation de l'entreprise ? (7 lignes au plus)
  - 2.10. Quelles solutions préconisez-vous pour augmenter sa performance ? (7 lignes au plus)

### BAREME INDICATIF : 40 PTS

- |       |       |
|-------|-------|
| 1.    | 4 PTS |
| 2.1.  | 3 PTS |
| 2.2.  | 3 PTS |
| 2.3.  | 3 PTS |
| 2.4.  | 4 PTS |
| 2.5.  | 3 PTS |
| 2.6.  | 5 PTS |
| 2.7.  | 5 PTS |
| 2.8.  | 5 PTS |
| 2.9.  | 3 PTS |
| 2.10. | 2 PTS |

**Annexe - Bilan au 30 juin N**

Matériels (a)	560 000	200 000	360 000	Capital social	188 000
Stocks (b)				Réserves	29 051
- composants France	7 000		7 000	Résultat 1 <sup>er</sup> semestre	(3 804)
- composants Suède	9 100		9 100	Associés cptes courants	210 000
- produits finis	299 317		299 317	Emprunt (c)	291 900
Créances clients	126 776		126 776	Banque (découvert)	2 228
				Dettes fournisseurs	30 140
				Dettes fisc. et soc. (d)	54 678
<b>Total</b>	<b>1 002 193</b>	<b>200 000</b>	<b>802 193</b>	<b>Total</b>	<b>802 193</b>

- (a) Matériel acquis le 1.1.N-2 et amortissable en 7 ans.  
 (b) Méthode PEPS (Premier Entré Premier Sorti) : France, 500 pièces à 14 € ; Suède, 700 pièces à 100 Kr ; produits finis, 1 600 unités.  
 (c) Dont intérêts courus : 11 900 €.  
 (d) Dont Sécurité sociale : 47 427 € ; TVA : 7 251 €.